

Compte rendu du Conseil municipal du 4 décembre 2020 à 20 h 00 :

L'an deux mil vingt, le quatre décembre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de monsieur Bernard MITATY, Maire.

Etaient présents : Mr/Mme BARNOLE, CHAUSSE, YVERNAULT, TOUCHET, PLANTUREUX, BIDEAUX, LORY, LAIZEAU, RENAUD.

Absent excusé : Mr Axel WOLTER qui a donné procuration à Mr Bernard MITATY.

Secrétaire : Christophe YVERNAULT.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 13 novembre 2020.

Délibération n°2020-40 : Subventions 2021

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions aux associations suivantes pour 2021 :

Sapeurs Pompiers Aigurande	202 €		
Amicale de la Vallée de la Vauvre	100 €	Prévention Routière	28 €
Comité de St Roch	100 €	Lutte contre le cancer	38 €
Familles Rurales Crozon	100 €	Secours Populaire	36 €
Au Fil de la Vauvre	100 €	Croix Rouge Aigurande	92 €
AMAC	100 €	Paralysés de France	68 €
Les Porteurs de Lanternes	100 €	Réveil Cluisien	60 €
Alcool Assistance	26 €	Indre Nature	200 €

Délibération n° 2020-41 : Tarifs des encaissements de la régie « multi-activités » pour 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide les tarifs suivants, à compter du 1^{er} janvier 2021 en ce qui concerne les encaissements de la régie « multi-activités » :

- Photocopie : 0,15 €
- Boissons :
 - En cannettes individuelles (coca-cola, orangina, Perrier, jus de fruits, bière): 2 €
 - Au verre (petillant, vin, cidre, vin chaud, café): 1 €
- Petite restauration: viennoiserie ou galette: 1 € la part
- Plateau-repas: 13 € l'unité
- Table d'exposition pour le Salon du livre: 12 €
- Sponsors affiches: 25 € par encart.

Délibération n° 2020-42 : Tarifs des Concessions au cimetière communal

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe comme suit à compter du 1^{er} janvier 2021 les tarifs des concessions au cimetière communal :

- 30 ans : 11 € du m², concession renouvelable au tarif en vigueur.
- 50 ans : 15 € du m², concession renouvelable à 50 % du tarif en vigueur

Délibération n° 2020-43 : Taxes funéraires 2021

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe comme suit les taxes funéraires pour l'année 2021 :

- 25 € la taxe d'inhumation (cercueil/urne dans caveau ou colombarium, scellement d'une urne sur dalle de caveau)
- 35 € la taxe de dispersion des cendres au jardin du souvenir .

Délibération n° 2020-44 : Taxe d'assainissement 2021

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide une augmentation de la taxe d'assainissement de 2 %.

Celle-ci est fixée à 0,66 euros par mètre cube consommé à compter du 1^{er} janvier 2021 (redevances obligatoires des divers organismes non comprises).

Délibération n° 2020-45 : Location de la salle des fêtes en 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer les tarifs 2021 de location de la salle des fêtes comme suit :

LOCATION DE LA GRANDE SALLE SEULEMENT

* 60 euros pour les personnes de la commune

* 96 euros pour les hors commune

LOCATION DE LA SALLE ET DE LA CUISINE

- 104 euros pour les personnes de la commune
- 156 euros pour les hors commune

Une caution de 150 euros sera demandée ainsi qu'un forfait chauffage de 40 euros pour les manifestations situées entre le 15 octobre et le 30 avril, même pour les associations crozonnaises. Par contre, celles-ci ne paieront pas de location de la salle.

Les associations hors commune paieront le même tarif que les personnes hors commune.

Les tarifs ci-dessus sont prévus pour un week-end de 2 jours auquel un forfait de 50 euros sera appliqué par jour supplémentaire de location.

LOCATION DE LA CUISINE

Le forfait mensuel est fixé à 104 euros (le forfait comprend une utilisation par semaine soit 4 par mois).

Délibération n° 2020-46 : Colis de Noël 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'offrir un colis de Noël aux personnes âgées de 75 ans et plus, habitant la commune.

Le Comité consultatif créé à la dissolution du CCAS se réunira pour organiser et mener à bien cette manifestation.

Ces dépenses et ces recettes sont prévues et seront comptabilisées sur le budget communal.

Délibération n° 2020-47 : Tarif de location des meublés en 2021

- Une semaine en juin ou septembre 123 €
- Une semaine en juillet ou août 153 €
- Une semaine autres mois 102 €
- Un week-end de 2 jours 62 €
- Un week end de 3 jours 82 €
- Un week end de 4 jours 102 €

Une caution de 100 euros sera demandée.

Délibération n° 2020-48 : Demande de subvention au pays de La Châtre pour les travaux de réhabilitation de l'ancien café

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de déposer une demande de subvention auprès du Pays de La Châtre pour les travaux de réhabilitation de l'ancien café et autorise le Maire à effectuer les démarches afférentes à cette demande.

Questions diverses :

PONT DE LA LANDE : Des devis seront demandés à la SEGEC, à ATRS 36, à Pascal DUCROCQ à Lacs et à Mr MESUREUR à Montgivray.

SECURITE DANS LE BOURG : Après discussion, le conseil municipal souhaite un devis pour un passage piétons et un signal clignotant.

Demande de subvention Faune 36 : Le conseil municipal ne donne pas suite à cette demande.

Demandes de subventions pour la réhabilitation du café : Un dossier sera demandé à la Préfecture en ce qui concerne la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local).

La séance est levée à 22 h 45.